

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 10 NOVEMBRE 2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 10 novembre 2014 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

M. Pierre Yelle, maire  
MM. Pascal Thérout, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin  
M<sup>me</sup> Julie Bouchard, conseillère

M<sup>me</sup> Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière p.i.  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

## **EST ABSENT :**

Yves Plante

Assistance : 4 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**14-11-191**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout  
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

**14-11-192**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Danie Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

## DÉPÔT

### **5. Dépôt du rapport du maire 2014**

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire dépose son rapport concernant la situation financière de la municipalité. Dans son rapport, il traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur de la municipalité, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice et les orientations générales du prochain budget et de ses immobilisations. Le rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire.

## DÉPÔT

### **6. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 octobre 2014**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

## DÉPÔT

### **7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil novembre 2014**

Conformément à l'article 357 de la *loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts des élus sont déposées.

## AVIS

### **8. Avis de motion – Règlement numéro 03-2014 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2015**

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 03-2014 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2015.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

## 14-11-193

### **9. Attribution des responsabilités des membres du conseil de novembre 2014 à novembre 2015**

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroux  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE les conseillers suivants soient nommés responsables des dossiers spécifiques à leur nomination afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac aux différents conseils d'administration.

<b>ÂGE D'OR</b>	Pierre Yelle Réjean Gamelin
<b>AGRICULTURE</b>	Yves Plante
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE</b>	Pascal Théroux Yves Plante
<b>COMITÉ D'ENTRAIDE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)</b>	Daniel Labbé Jean Duhaime
<b>COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)</b>	Daniel Labbé Réjean Gamelin
<b>COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE (Zone intervention prioritaire Lac St-Pierre) (substitut)</b>	Pierre Yelle Jean Duhaime
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC</b>	Jean Duhaime Réjean Gamelin Julie Bouchard
<b>MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC</b>	Jean Duhaime
<b>MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)</b>	Réjean Gamelin Pascal Théroux
<b>PLAN D'URGENCE</b>	Daniel Labbé Pierre Yelle Yves Plante Réjean Gamelin
<b>POLITIQUE FAMILIALE (Comité famille &amp; Maison Lien de la famille)</b>	Julie Bouchard
<b>RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)</b>	Jean Duhaime Julie Bouchard Yves Plante
<b>RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE ST-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)</b>	Yves Plante Réjean Gamelin Jean Duhaime
<b>RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)</b>	Pascal Théroux Daniel Labbé
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>	Pierre Yelle Daniel Labbé Réjean Gamelin
<b>« VÉLO SUR LA RIVIÈRE » PONTON</b>	Pierre Yelle Pascal Théroux
<b>COOPÉRATIVE DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN</b>	Julie Bouchard

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

### Membres du conseil du CDL:

Peggy Péloquin, secrétaire  
Jean Duhaime, pro-maire  
Daniel Labbé, conseiller  
Pascal Théroix, conseiller  
Martine Meynieu, citoyenne  
Isabelle Lefebvre, citoyenne  
Steve Rouillard, citoyen  
Valérie Lavoie, citoyenne  
Yves Plante, substitut

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

### Membres du conseil :

Pascal Théroix, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller

### Membres d'office :

Pierre Yelle, maire  
Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou  
Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe  
Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et personne-ressource

### Citoyens de la municipalité :

Jacques Chagnon  
Guy Gouin  
Jacques Morvan

QUE les présentes attributions soient confiées pour une période de douze (12) mois et prennent effet à compter des présentes;

QUE les signataires à la Caisse Populaire Desjardins du Bas Saint-François sont les suivants :

Maire : Pierre Yelle  
Pro-maire : Jean Duhaime  
Secrétaire-trésorière : Peggy Péloquin  
Secrétaire-trésorière adjointe : Hélène Latraverse

Pour l'accomplissement de leur mandat, les représentants possèdent tous les pouvoirs dévolus par les Lois municipales et les autres Lois.

**14-11-194**

### **10. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Renouvellement du bail pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la municipalité et la Maison des jeunes du Bas Saint-François, pour le local situé au 10-A rue du Centre-Communautaire;

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 225,00 \$ par mois;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

**14-11-195**

## **11. Avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires**

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales ainsi qu'un état du montant des taxes scolaires dues si un état des arrérages a été remis à temps par le directeur général de la commission scolaire concernée. (a.1022 CM);

CONSIDÉRANT qu'une somme de 55 988,72 \$ en capital, intérêts et pénalités est dû au 11 novembre 2014 sur les biens-fonds imposés pour les exercices 2011, 2012 et 2013 et qu'un montant additionnel de 64 092,06 \$ est également à échéance pour l'exercice 2014 par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 4 331,07 en capital, intérêts et frais est dû au 11 novembre 2014 pour les exercices 2011, 2012 et 2013 à la Commission scolaire de la Riveraine par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité approuve cet état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'un avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires soit transmis à toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les exercices financiers 2011 à 2014.

**14-11-196**

## **12. Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac tiendra le mardi 16 décembre 2014 à compter de 19h00 au 400, rue Notre-Dame, une séance publique sur l'adoption des prévisions budgétaires 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

**14-11-197**

## **13. Fermeture du bureau – Période des fêtes et date de la première séance du conseil 2015**

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 19 décembre 2014 au 02 janvier 2015 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les congés payés par le conseil municipal, pour les employés permanents à temps plein, sont aux nombres de 3 jours à Noël et de 2 jours au Nouvel An pour un total de 5 jours;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les cinq autres jours ouvrables seront compensés par la banque de temps ou les journées de maladie non écoulées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les employés écoulent leurs journées de maladie ou leurs heures accumulées pendant la période de fermeture du bureau afin d'avoir la même rémunération que toutes les semaines précédentes;

QUE cette solution est plus avantageuse pour la municipalité, puisque l'ouverture du bureau pendant la période des fêtes, occasionnerait le versement de salaires réguliers en plus des journées de maladie en banque au 31 décembre 2014;

DE FERMER les bureaux administratifs du 19 décembre 2014 au 02 janvier 2015 inclusivement;

D'INFORMER les citoyens par le biais du bulletin municipal des dates de fermeture du bureau et de la date de la première séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 12 janvier 2015.

**14-11-198**

## **14. MAMOT – Autorisation de signature du protocole d'entente pour le programme PIQM**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les deux exemplaires du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme infrastructures Québec-Municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'un exemplaire du protocole doit être dûment signé et retourné avec la résolution autorisant la signature afin que le ministère soit en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER monsieur Pierre Yelle, maire, à signer le protocole d'entente ;

QUE madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière p.i., achemine la présente résolution avec un exemplaire du protocole dûment signé.

**14-11-199**

## **15. Saint-Pie-de-Guire - Demande d'appui pour rapport financier à la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire demande notre appui afin que la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François nous transmette leurs états financiers avant le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT que les états financiers de la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François doivent être consolidés avec ceux des Municipalités membres et doivent être déposés au 30 avril au MAMOT ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPUYER la demande de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire;

DE DEMANDER à la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François d'approuver leurs états financiers dès leur réception soit au mois de mars afin que nous puissions en tant que municipalités membres transmettre les nôtres au MAMOT dans les délais prévus par la loi.

**14-11-200**

## **16. Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska – Plan de partenariat 2015**

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska propose un plan de partenariat pour une période d'un an, soit 2015;

CONSIDÉRANT que le coût pour le plan partenaire 2015 est de 225 \$, le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les publicités relatives au plan partenaire de notre municipalité traitent principalement de l'activité « Vélo sur la Rivière » administrée à même les dépenses du budget ponton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-11-201**

## **17. Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac – Adoption du budget 2015**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » a adopté, lors d'une séance tenue le 17 septembre 2014, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 au montant de 337 235 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine le budget adopté par le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » pour l'exercice financier 2015 au montant de 337 235 \$.

**14-11-202**

## **18. Ghislaine Gamelin – Signature du contrat pour l'entretien ménager de l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT que la municipalité est un organisme municipal public;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de l'édifice municipal est donné par l'entremise de représentants autonomes assumant les risques financiers inhérents à leurs opérations;

CONSIDÉRANT que monsieur Richard Sayer ne désire plus renouveler son contrat pour l'entretien ménager du 400, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que madame Ghislaine Gamelin effectue ce genre de service comme travailleuse autonome;

CONSIDÉRANT que l'entretien du 1<sup>er</sup> étage est de 70,00 \$ par semaine et que l'entretien de la salle du conseil est de 55,00 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER le contrat de l'entretien ménager de l'édifice municipal à madame Ghislaine Gamelin, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 et ce, aux conditions déterminées dans le contrat signé entre les parties;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-495 « Entretien ménager » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

**14-11-203**

### **19. Centretien Nicolet et Régions – Fin de renouvellement de contrat pour le travailleur de rue**

CONSIDÉRANT qu'une entente de deux (2) ans a été signée par les Municipalités de Saint-François-du-Lac, Pierreville et Odanak pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT que la part de Saint-François-du-Lac est de 7 663,48 \$ pour 2014-2015 et payable en deux versements de 3 831,74 \$ en juillet et décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-du-Lac ne désire plus renouveler l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER le dernier versement de 3 831,74\$ en décembre 2014 selon la résolution 13-06-106;

D'INFORMER Centretien Nicolet et Régions ainsi que les Municipalités de Pierreville et Odanak de la décision du conseil municipal de ne pas renouveler ladite entente;

**14-11-204**

### **20. Lien maison de la famille – Contribution 2014. (rés.)**

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le lien maison de la famille demande une contribution financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs familles de Saint-François-du-Lac qui fréquentent cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 250,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-11-205**

## **21. Corps de police des Abénakis – Commandite pour Opération Nez-Rouge 2014**

CONSIDÉRANT que le Corps de police des Abénakis, organise de nouveau cette année l'Opération Nez Rouge dans le Bas Saint-François, et qu'il nous sollicite pour une commandite servant exclusivement aux activités d'opérations;

CONSIDÉRANT que tous les profits, s'il y a lieu, seront remis à des organismes à but non lucratif de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100 \$ au Corps de police des Abénakis;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-190-00-970 «Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière p.i. fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière p.i. à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## **22. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

## **23. RAPPORT DES COMITÉS**

Messieurs Réjean Gamelin, Daniel Labbé, Jean Duhaime et Pascal Thérout, conseillers et Julie Bouchard conseillère, donnent rapport de leurs comités respectifs.

**14-11-206**

## **24. COMPTES À PAYER**

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

<b>CH #</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
4796	Accommodeur St-François (Essence)	303.99
4797	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Octobre 2014)	845.07
4798	Biron Luc (Entretien des pelouses et plates-bandes)	3 857.41
4799	Buroplus (Fournitures de bureau)	369.54
4800	Buropro Citation (Entretien photocopieur 3 mois / copies)	272.37
4801	Emco Ltée (Matériaux Égout)	6 802.59
4802	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les)(Entr. luminaires de rues)	762.30
4803	Équipements Raydan (Location d'équipements)	151.07
4804	Fédération Québécoise des municipalités (Frais de transp.- poste)	10.34
4805	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Oct. 2014)	28.00
4806	Formules Municipales Enr.(Fournitures de bureau)	336.75
4807	GDG Environnement (Insectes piqueurs 4/4 vers.)	18 754.33
4808	Gestion USD inc. (Pièces pour bacs)	188.56
4809	Gosselin Georges (Remb. pour Marc-Antoine et entr. aire de repos)	165.00
4810	Graffik Art (Fournitures de bureau)	68.98
4811	Hibon inc.(Joint pour soufflante)	64.39
4812	Hydro-Québec (Éclairage public)	1 028.15
4813	Industrielle Alliance ass. collective (L) (Ass. collective – Nov. 2014)	1 601.19
4814	John Meunier Inc.(Pièces pour pompe à alun - Usine)	288.68
4815	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eau usée)	379.41
4816	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	67.56
4817	Martech inc. (Panneaux signalisation)	462.20
4818	Rouillard et Frère Inc. (Fournitures)	50.81
4819	Niquet Marcel (Fournitures de travail)	347.18
4820	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	155.72
4821	PG Solutions (Soutien technique)	155.22
4822	Régie Inc. Pierrev.- St-François (Int. 395 M-V, visites de prévention )	5 080.84
4823	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Juin, Juillet , Août et septembre 2014 )	44 058.19
4824	Sayer Richard (Entretien ménager - octobre 2013)	314.00
4825	Stelem (restauration de 2 bornes d'incendie)	2 576.18
4826	Ville de Sorel-Tracy (ouverture de dossier)	480.00
4827	Piché Paul (Allocation cellulaire - Novembre 2014)	25.00
4828	Régie Incendie Pierreville - St-François (Quote-part nov. 2014)	16 846.75
4829	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part nov. 2014)	12 342.33
4830	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Novembre 2014)	845.00
<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>		<b>120 085.10</b>

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

### CH # FOURNISSEURS

4780	Moisson Mauricie Centre-du-Québec (Contribution 2014)	125.00
4781	Hydro-Québec (Eclairage public - Septembre)	994.96
4782	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Sept. 2014)	44.00
4783	Médias Transcontinental s.e.n.c.(Publication avis- Addenda)	6.21
4783	Emco Corporation (Tuyau aqueduc)	3 231.67
PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés munic.(Cotisation Sept. 2014)	1 646.52
4784	Emco Corporation (Tuyau aqueduc)	3 232.67
4785	Bell Canada (Téléphones édifices - Octobre 2013)	721.10
4786	Société canadienne des postes (Frais postal - Communiqué)	120.72
4787	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - octobre 2014)	105.07
4788	Ministère du Revenu du Qc (Ajustement du mois d'août 2014)	22.94
4789	Aquatech (Honoraires prof.-Étude sur la capacité résiduelle)	5 972.25
4790	Hydro-Québec (Électricité édifices - octobre)	5 144.08
4791	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	327.91
4792	C.S.S.T. (Ajustement de septembre)	40.39
4793	Ministère du Revenu du Québec (DAS prov. 2014)	4 596.33
4794	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - octobre 2014)	1 789.01
4795	Fin. Banque Nationale (Intérêt + capital - Aqueduc Lachapelle)	17 837.00
PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés muni.(Cotisation Oct. 2014)	1 328.14

**TOTAL DES CHÈQUES 47 285.97**

### DÉBOURSÉS OCTOBRE 2014

Salaires octobre 2014 18 078.75

**TOTAL DES DÉBOURSÉS 18 078.75**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2014 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

### 25. Période de questions

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- Échanges entre le conseil municipal et monsieur Germain Parenteau concernant l'incendie sur la rue des Vignes.
- Demande d'informations concernant les travaux d'aqueduc en cours

## 26. Conclusion

14-11-207

## 27. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h45.

---

*Pierre Yelle*  
*Maire*

---

*Hélène Latraverse*  
*Secrétaire-trésorière p.i*